



Département de l'économie, de l'énergie et du territoire  
Service du développement économique

Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung  
Dienststelle für Wirtschaftsentwicklung

**CANTON DU VALAIS**  
**KANTON WALLIS**

## Décision

vu l'article 11 de la loi du 11 octobre 2007 sur l'exercice des professions de guide de montagne, de professeur de sports de neige et d'accompagnateur en montagne, ainsi que sur l'offre commerciale d'activités sportives nécessitant des exigences élevées en matière de sécurité et l'article 16 de l'ordonnance générale du 15 avril 2008 de ladite loi ;

vu le préavis de la Commission cantonale sur l'exercice des professions de guide de montagne, de professeur de sports de neige et d'accompagnateur en montagne, ainsi que sur l'offre commerciale d'activités sportives nécessitant des exigences élevées en matière de sécurité;

### **le Service du développement économique** **dé l i v r e**

à l'école citée ci-après :

**Adrénaline International Ski School Verbier**

l'autorisation d'exploiter une école suisse de sports de neige durant l'hiver 2011/2012.

Date 16 novembre 2011

**François Seppey**  
Chef de service

En vertu de l'art. 16 de la loi, cette décision est susceptible de recours dans les 30 jours auprès du Conseil d'Etat.